

CLÉ N°1

COMPRENDRE LE CYCLE DU PUCERON POUR MIEUX INTERVENIR

POURQUOI ? Agir au bon moment permet d'optimiser l'efficacité des interventions et de limiter les infestations.

Identifier les phases clés où le puceron est vulnérable :

- **À l'automne :** cibler les **femelles aptères juvéniles**
- **En sortie d'hiver :** intervenir sur les **fondatrices juvéniles après l'éclosion des œufs d'hiver**
- **Début de printemps (préfloraison et floraison) :** traiter la **1^{re} génération de vivipares**

CLÉ N°2

MAXIMISER LA PROTECTION GRÂCE À TOUS LES OUTILS DISPONIBLES

POURQUOI ? Une approche combinée améliore la maîtrise des pucerons tout en limitant les résistances.

Les bons indicateurs pour piloter sa stratégie

Piégeage d'automne pour évaluer la présence des pucerons
Observations terrain en sortie d'hiver pour confirmer l'éclosion des œufs

Outils d'aide à la décision croisés avec les observations terrain

Préserver les auxiliaires pour une lutte durable :

- Favoriser les **insectes auxiliaires** (coccinelles, syrphes, parasitoïdes)
- Sélectionner des **produits compatibles avec la faune utile**

CLÉ N°3

ADAPTER LES PRODUITS AUX STADES PHÉNOLOGIQUES

POURQUOI ? Chaque période nécessite un mode d'action spécifique pour une efficacité optimale.



Période	Mode d'action privilégié
Automne	Produits de contact (faible enroulement des feuilles)
Sortie d'hiver	Produits de contact (peu de végétation, bonne exposition)
Début printemps	Produits de contact (stade préfloraison et floraison)
Post-floraison	Produits systémiques (cibler les foyers dans les feuilles enroulées)

CLÉ N°4

UTILISER UN INSECTICIDE BIOCONTÔROLE, EFFICACE ET SECURISANT

POURQUOI CHOISIR FLIPPER?

Efficace en programme en préfloraison et floraison pour une couverture maximisée du cycle du puceron.

Sélectif des auxiliaires et des abeilles : préserve l'équilibre dû pour optimiser tous les leviers disponibles à la lutte contre le puceron.

Sans résistance connue : une alternative précieuse face à la réduction des solutions disponibles.

Compatibilité en mélange : s'intègre facilement dans les programmes de protection.

Profil sans LMR & DAR court : idéal pour intervenir en toutes saisons.

Action efficace dès l'automne : limite les populations précoces.

En sortie d'hiver, efficace sur les fondatrices au stade juvénile : permet de préserver les auxiliaires dans le verger.

Au début de printemps : efficace en préfloraison et durant la floraison sur la 1^{re} génération de vivipares. Ne provoque pas de russet.

Adoptez une approche raisonnée, des outils adaptés et FLIPPER® pour sécuriser la lutte contre les pucerons tout au long du cycle !



DE SANGOSSE

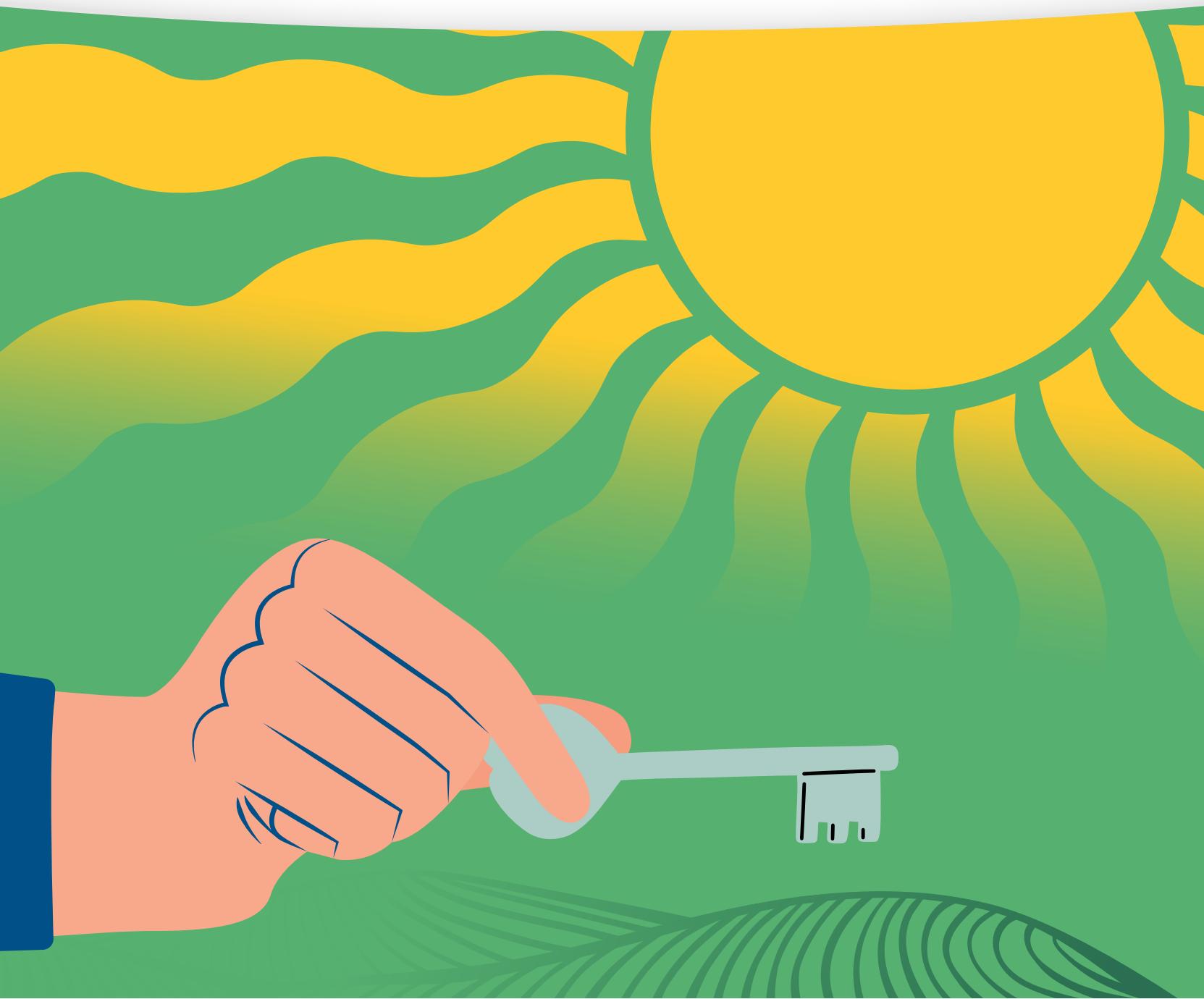
Leader Français des BioSolutions



Les clés de la réussite par DE SANGOSSE

Suivez-nous





FLIPPER® - AMM n° 2160527 - Sels de potassium d'acides gras (C8-C18) - 479,8 g/l - Marque déposée et détenteur de l'AMM : Alpha Biopesticides Limited P261: Éviter de respirer les aerosols. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection /un équipement de protection des yeux. P304+P340: En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient ferme de manière étanche. P501: Éliminer le contenu/recipient conformément aux réglementations locales/nationales. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages sur tomate plein champ. SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité, d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages sur « tabac » et « melon ». DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 366 378 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA infracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition JANVIER 2023. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr. Crédit photos DE SANGOSSE / ShutterStock. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.

Irritation cutanée (catégorie 2), Irritation oculaire (catégorie 2), Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique (catégorie 3), Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (catégorie 3)

ATTENTION

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**